



Ma caution a été retenue, comment la récupérer?

Par **bigguiz_old**, le **05/04/2007** à **18:37**

Bonjour,

J'ai déménagé fin Janvier de mon appartement de Belfort. L'état des lieux a été fait et ne mentionnait rien de particulier.

Environ 15 jours plus tard, mon ancien propriétaire m'a appelé pour me signaler qu'une fuite avait créé des taches jaunes dans l'appartement du dessous.

Il me demande de signer un constat d'assurance, alors que je suis à Paris!

Le constat indique que le degat des eaux est du à un débordement (évier ou machine à laver). Il est daté du mois de Novembre (soit 4 mois plus tôt).

Après m'être renseigné j'ai décidé de ne pas signer ce constat. Je lui ait envoyé une lettre recommandée pour le lui dire. Je lui ait également demandé de me rendre ma caution.

Comme je m'y attendais je n'ai toujours pas reçu ma caution. Je voudrais savoir quelles sont les possibilités la récupérer. Je crois qu'il faut saisir le tribunal d'instance.

J'aurais donc plusieurs questions à ce propos:

Comment procéder?

Ais-je une chance de revoir ma caution?

Qu'est-ce que ça va me couter (en temps et en argent)?